

RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE : LE GOUVERNEMENT APPELLE À "ALLER PLUS LOIN"

03 février 2021, par Thomas BEUREY

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a appelé ce 3 février au renforcement du télétravail dans la fonction publique - y compris dans les collectivités - afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19.

Le télétravail "produit des résultats très rapides, très efficaces pour limiter les brassages et donc pour limiter les contagions", a-t-elle fait valoir dans l'après-midi, à l'occasion d'une visite des services de la Préfecture de Paris et d'Île-de-France.

Lors des deux premiers confinements, le gouvernement avait fait du télétravail l'un des piliers de sa stratégie pour concilier la continuité du service public et la limitation des risques de diffusion du virus. Alors qu'il a pour l'instant renoncé à un troisième confinement, il compte plus que jamais sur cette "arme puissante", comme l'a qualifiée Amélie de Montchalin lors d'une intervention devant la presse, [retransmise sur son compte twitter](#).

La semaine passée, 42 % des agents de l'Etat (hors enseignants et policiers) ont télétravaillé au moins un jour dans la semaine. "Nous devons aller plus loin, notamment dans les services déconcentrés de l'Etat et notamment aussi dans certaines collectivités locales qui font également des efforts de déploiement", a lancé la ministre. L'objectif du gouvernement est double : il s'agit d'augmenter le nombre des agents publics qui télétravaillent et celui des jours qui dans la semaine sont télétravaillés.

Dans ce but, Amélie de Montchalin – qui intervenait quelques heures après la tenue d'une réunion du Conseil de défense et de sécurité nationale – a annoncé que les réunions en présentiel seront proscrites dans les administrations de l'Etat. Si, pour des raisons impérieuses, elles doivent se tenir, elles ne pourront regrouper plus de six personnes. "C'est absolument essentiel que nous puissions limiter les brassages sur les lieux de travail", a expliqué la ministre.

En parallèle, les agents qui pratiquent le télétravail 5 jours par semaine à leur domicile pourront demander à revenir un jour par semaine sur leur lieu de travail. Ils "pourront le faire, parce que nous savons à quel point c'est un effort difficile, parfois éprouvant, mais qui doit nécessiter un accompagnement spécifique", a déclaré Amélie de Montchalin.

Des ressources, tel que le [kit "télétravail et travail en présentiel"](#) réalisé par le ministère de la Transformation et de la fonction publiques, peuvent également aider les agents – mais aussi les managers – à mettre en œuvre la modalité de travail, qui s'avère nouvelle pour beaucoup d'agents.